

Santé mentale dans le programme de surveillance des maladies à caractère professionnel

C. Berson¹, M. Valenty², J. Homère², C. Le Naour², M. Mevel², A. Touranchet³, E. Imbernon²
1/ DRTEFP, Poitiers – 2/ InVS, Saint-Maurice – 3/ DRTEFP, Nantes

INTRODUCTION

Une faible partie des pathologies professionnelles est reconnue et indemnisée par les régimes de Sécurité sociale, ce qui est insuffisant pour en connaître l'ampleur. C'est pourquoi, le programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) recueille les signalements de pathologies imputables au travail lors des visites médicales du travail. L'objectif est d'estimer la prévalence des MCP (et de leurs déterminants professionnels) selon des caractéristiques d'emploi. La "souffrance psychique" est apparue comme la deuxième pathologie signalée en 2006 comme en 2007.

MÉTHODE

Ce programme repose sur un réseau de médecins du travail volontaires animé dans chaque région par la Direction régionale du travail et de la formation professionnelle (DRTEFP) et l'InVS. Deux fois par an pendant deux semaines consécutives, ces médecins signalent toutes les MCP observées lors des visites médicales et précisent les caractéristiques de tous les salariés vus pendant la période. Sous le terme "souffrance psychique", nous avons regroupé les signalements des pathologies décrites dans le chapitre "troubles mentaux et du comportement" de la CIM 10 ainsi que "souffrance mentale" et "stress" utilisés en santé au travail.

RÉSULTATS

En 2007, plus de 900 médecins du travail (soit en moyenne 32%) ont participé, près de 110 000

salariés ont bénéficié d'une consultation dont 6 220 présentaient une MCP, soit une prévalence de 5,8%. Celle de la souffrance psychique est de 1,6% (femmes: 2,3% - hommes: 1,1%). Les secteurs les plus concernés sont la finance (femmes: 4,9% - hommes: 2,5%), l'administration (femmes 2,7:% - hommes: 1,5%), la construction pour les femmes (2,8%). Les catégories socioprofessionnelles les plus touchées sont les cadres (femmes: 3,6% - hommes: 1,7%), les professions intermédiaires (femmes: 2,7% - hommes: 1,8%). Les ouvriers (femmes: 1,3% - hommes: 0,7%) apparaissent comme moins affectés.

DISCUSSION

Ce dispositif a permis la mise en visibilité de l'importance de la souffrance psychique (deuxième rang des MCP signalées).

Une première comparaison avec le système de surveillance spécifique de la santé mentale (Samotrace) montre que les résultats sont superposables. Cependant, ils sont encore à consolider.

Le réseau MCP a permis d'estimer pour la première fois la prévalence de la souffrance mentale liée au travail mise en évidence par la clinique médicale du travail et de mieux cibler ses caractéristiques. Ce réseau "généraliste" national de veille sanitaire en santé au travail, actuellement en place dans 12 régions, doit être poursuivi et renforcé.